



PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Auto
Sécurité

Exemplaire conservé par le centre

N° D'IMPRIMÉ C 69515149

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE		N° DU PROCÈS-VERBAL	
Contrôle technique périodique		04/11/2025		25247445	
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ			
Défavorable pour défaillances majeures		Défaillances majeures : 4.1.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite AVG 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVD 5.3.1.a.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu AVG, AVD 5.3.2.b.2. AMORTISSEURS : Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave AVG, AVD 6.1.2.a.2. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement 8.2.12.f.2. ÉMISSIONS GAZEUSES : Contrôle impossible des émissions à l'échappement Défaillances mineures : 2.3.1.a.1. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu anormal 3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux AR 4.1.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection légèrement défectueux AVG, AVD 5.3.2.a.1. AMORTISSEURS : Mauvaise attache des amortisseurs au châssis ou à l'essieu AVG, AVD 5.3.2.c.1. AMORTISSEURS : Protection défectueuse ARD, ARG 5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu AVG, AVD 6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse AV 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé ARD, ARG 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés AVG 8.2.12.d.1. ÉMISSIONS GAZEUSES : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0335 Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 13/05/2019 : 86240 km / 14/05/2019 : 86244 km / 10/05/2021 : 112565 km / 19/05/2023 : 140573 km / 01/08/2023 : 141536 km / 11/07/2025 : 161380 km / 23/07/2025 : 162231 km			
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ					
03/01/2026					
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE					
Contre-visite					
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE					
N° D'AGRÈMENT : S013C026		(9) RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE DU GARLABAN (3) COORDONNÉES : 323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98			
(9) RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE DU GARLABAN					
(3) COORDONNÉES : 323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98					
(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR					
N° D'AGRÈMENT : 013S0634		SIGNATURE :			
SIGNATURE :					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1ère mise en circulation	
EM-521-LL (F)		21/11/2023		30/09/2005	
Marque		Désignation commerciale			
CITROEN		C4			
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre	
VF7LCNFUC74329425		M1		VP	
Type / CNIT		Energie			
MCT1302S1901		ES			
Document(s) présenté(s)					
Certificat d'immatriculation					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ					
164689					
INFORMATION SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE					
PROCÈS-VERBAL N° : DATE :					
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :					
EM-521-LL CT:03/01/2026 N° D'AGRÈMENT : S013C026 N° SÉRIE : VF7LCNFUC74329425 N° D'IMPRIMÉ : C69515149 S013C026 S : 03/01/2026 EM-521-LL					
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES					
		G		D	
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-2.1 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		4 %		6 %	
Forces verticales :		793 daN		513 daN	
Frein de service					
Forces de freinage :		298 daN	277 daN	208 daN	208 daN
Déséquilibre (<20%) :		8 %		0 %	
Forces de freinage (efficacité) :		298 daN	277 daN	208 daN	208 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) :		75 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :		25 %			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :		+2.0 %			
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :		-3.1 %		-2.9 %	